

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	IGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 58 Année : 2025
Exécutoire le : 05 FEV. 2025
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025
Visée le : 04 FEV. 2025

VALORISATION DES DECHETS **Subvention 2025 pour la location de broyeurs à branches pour les particuliers**

Grand Lac s'est engagé dans une politique de prévention des déchets visant à réduire la production de déchets ménagers sur le territoire.

Les déchets végétaux représentent environ 40 % des déchets apportés en déchetterie.

Il s'agit de réduire les tonnages apportés en déchetteries ainsi que la fréquentation de celles-ci, et de proposer une solution alternative au brûlage de ces déchets qui est interdit et à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Afin de promouvoir la valorisation des déchets végétaux par les particuliers à domicile et de les accompagner dans cette démarche, deux dispositifs sont proposés par Grand Lac.

D'une part, des gros broyeurs sont fournis par Grand Lac, mutualisés au sein de groupements de communes et mis à disposition des habitants. Ce dispositif vise plutôt les gros volumes de végétaux. Il concerne aujourd'hui 25 communes volontaires.

D'autre part, il est proposé de poursuivre l'aide financière à la location de broyeur pour l'année 2025. Cette aide à la location de broyeur chez un professionnel sera accordée aux particuliers de l'ensemble du territoire pour l'année 2025, les professionnels et associations n'étant pas associations loi 1901 étant exclus. L'aide sera attribuée après que ce dernier ait complété un dossier de demande d'aide à la location, sous réserve de son acceptation par Grand Lac.

Les critères d'attribution de cette aide sont les suivants :

- Une seule demande d'aide par foyer et par an ;
- Le dépôt du dossier doit avoir lieu avant le 31 décembre de l'année de location ;
- Le broyeur doit avoir été loué dans l'année de la présente délibération ;
- Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, ils devront être complets pour pouvoir bénéficier de la subvention.

Les aides financières proposées sont identiques à 2024, et d'un montant de :

- 60 € pour une location d'une journée (ou week-end) ;
- 38 € pour une location d'une demi-journée.

L'aide ainsi allouée couvre 75 % d'une location de broyeur d'entrée de gamme.

Le suivi de cette aide se fera via un questionnaire à remplir par le particulier demandant la subvention, ainsi qu'un suivi téléphonique systématique effectué par le service déchets de Grand Lac pour le suivi des résultats de l'action.

Le budget annuel alloué à cette action est de 600 € pour 2025 (soit 10 aides possibles pour une journée). Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée.

Les crédits seront inscrits au budget, service 263, imputation 65741.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE la mise en place de ces aides à la location de broyeurs destinées aux particuliers pour l'année 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à attribuer les subventions conformément aux critères d'attribution précités.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 55- Pour : 55- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 58 : Subvention pour la location de broyeurs à branches pour les particuliers

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5339 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5339-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions